



Prime de gratification contrat pro

Par **Flavie Bailles**, le **16/10/2017** à **12:07**

Bonjour,

Il y a quelques mois, j'avais posté un sujet auquel vous m'aviez répondu :

"Ma collègue de travail, actuellement en contrat de professionnalisation (depuis 1 ans et demi), n'arrive pas à faire valoir son droit pour obtenir la prime de gratification.

Malgré de nombreuses demandes auprès des RH, elle n'arrive pas à obtenir de réponse (ignorance totale)..."

Vous m'aviez répondu qu'elle y avait normalement droit et qu'un article du code du travail correspondait.

Or malgré communication de celui-ci aux services RH de l'entreprise, pas de réponse depuis le mois de mai...

Existe-il un recours ou des moyens que ma collègue puisse utiliser pour faire valoir son droit ?

Remerciant par avance ceux qui prendront le temps de réponse.

Bien cordialement.

Par **P.M.**, le **16/10/2017** à **13:53**

Bonjour,

Je ne vois que la possibilité que la salariée asaisisse le Conseil de Prud'Hommes éventuellement en référé car je ne pense pas que l'employeur accepterait une médiation...